



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 9 octobre 2018, à 19 h, sous la présidence du maire suppléant M. Roger Chevarie, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Roger Chevarie, maire suppléant agissant comme président de la séance du conseil de la Communauté maritime  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque dix personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Roger Chevarie, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**CM1810-1159**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration

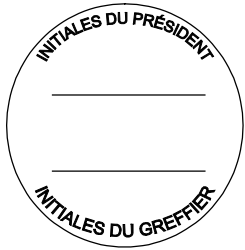


No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

- 7.1.1 Adhésion au programme cadet policier de la Sûreté du Québec
- 7.2 Finances
  - 7.2.1 Annulation des soldes résiduaire de règlements d'emprunt
  - 7.2.2 Autorisation d'acquisition d'habits de combat – Service de sécurité incendie
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 334 – Fourniture d'un camion dix roues muni d'équipements de déneigement
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.5.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 335 – Traitement d'agrégats accumulés au Centre de gestion des matières résiduelles
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1 Demande d'exclusion à la zone agricole du lot 3 394 297 du cadastre du Québec – Village de L'Étang-du-Nord
- 7.7 Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1 Nomination au comité d'investissement et comité d'investissement commun
  - 7.7.2 Mesure Soutien travail autonome (STA) – Reddition de comptes 2017-2018
  - 7.7.3 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 338 – Services professionnels – Attractivité territoriale
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.9.1 Représentation municipale – Table d'échanges techniques – Transition énergétique Québec, Hydro-Québec et la Communauté maritime des Îles
  - 7.9.2 Autorisation de dépôt de projets – Programme Climat municipalités – Phase 2 – Programme Municipalités pour l'innovation climatique
- 7.10 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**CM1810-1160**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**CM1810-1161**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 24 août au 24 septembre 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 267 173,74 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

### **ADMINISTRATION**

**CM1810-1162**

#### **Adhésion au programme cadet policier de la Sûreté du Québec**

- CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de se prévaloir en 2019 du programme cadet policier;
- CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'un tel programme permettrait de soutenir l'application des règlements municipaux



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

et d'augmenter la surveillance sur notre territoire, particulièrement en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE ce programme favorise le rapprochement avec les citoyens et la diminution de la criminalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'adhésion de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au programme cadet policier de la Sûreté du Québec et qu'il confirme une participation financière de 10 000 \$ aux fins d'application des interventions prévues dans le cadre de ce programme.

### FINANCES

CM1810-1163

#### Annulation des soldes résiduels de règlements d'emprunt

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui était prévu;

CONSIDÉRANT QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMOT;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier, à cette fin, les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Communauté maritime;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

les montants indiqués sous les colonnes « Montant de la dépense réelle » et « Montant financé » de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Communauté maritime affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

que la Communauté maritime informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

que la Communauté maritime demande au MAMOT d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMOT.

CM1810-1164

### **Autorisation d'acquisition d'habits de combat – Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2018, le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a autorisé la Municipalité à joindre le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec dans le but d'acquérir divers produits et équipements utilisés en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie souhaite se procurer des habits de combat pour ses pompiers;

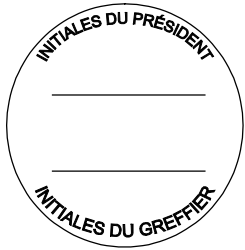
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime autorise l'acquisition de 20 habits de combat, au coût de 35 000 \$ plus les taxes applicables;

que cette dépense soit financée à même le surplus non affecté de la Communauté maritime.

### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

No. de résolution  
ou annotation

**CM1810-1165**

**Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 334 – Fourniture d'un camion dix roues muni d'équipements de déneigement**

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics a procédé le 24 août dernier, à un appel d'offres relativement à la fourniture d'un camion 10 roues munis d'équipements à neige;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues mais qu'une seule est jugée conforme, soit celle de Groupe Déziel, au prix de 288 580 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction des services techniques et des réseaux publics;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la Municipalité peut, dans le cas où une seule soumission conforme est reçue, s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à prix moindre;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime retienne l'offre déposée par Groupe Déziel relativement à la fourniture d'un camion 10 roues, de l'année 2019, au prix négocié de 283 580 \$ plus les taxes applicables;

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document requis à cette fin.

Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° CM-2017-07 relatif à l'acquisition d'un camion.

**HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CM1810-1166**

**Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 335 – Traitement d'agrégats accumulés au Centre de gestion des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QU' en août dernier, la Municipalité procédait à un appel d'offres sur invitation relativement au traitement d'agrégats accumulés sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE deux options étaient présentées au devis la première consistant à conditionner la matière afin qu'elle puisse être utilisée sur le chantier de construction municipal (chemin de la zone industrielle) et la seconde, à acquérir la matière



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

afin qu'elle soit valorisée directement par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE les deux offres suivantes ont été déposées et que celles-ci sont conformes :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)	
	OPTION 1	OPTION 2
Construction A.Y. Bouffard inc.	56,00 \$ / tonne métrique	74,00 \$ / tonne métrique
Renaud et Frères inc.	16,00 \$ / tonne métrique	–

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par la Direction de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter l'offre déposée par l'entreprise Renaud et Frères inc., comme présentée à l'option 1, au prix de 16,00 \$ / m<sup>3</sup> plus les taxes applicables;

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à signer tout document relatif à ce contrat.

Cette dépense sera financée à même le budget de fonctionnement des matières résiduelles.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

CM1810-1167

#### **Demande d'exclusion à la zone agricole du lot 3 394 297 du cadastre du Québec – Village de L'Étang-du-Nord**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, M. John K. MacDonald, a soumis une demande à la Municipalité à l'effet d'exclure le lot 3 394 297 du cadastre du Québec à la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE seule une municipalité, une MRC ou une communauté peut produire une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QU' en cette matière, le conseil de la Communauté maritime à toute compétence d'une MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 13 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le greffier, Jean-Yves Lebreux, soit mandaté pour présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'exclusion à la zone agricole du lot 3 394 297 du cadastre du Québec.

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM1810-1168

#### Nomination au comité d'investissement et comité d'investissement commun

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la conformité des investissements remboursables (prêts FLI/FLS) à sa Politique de soutien aux entreprises, le conseil de la Communauté maritime a mis en place un comité d'investissement et un comité d'investissement commun;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de gestion des fonds locaux d'investissement (FLI/FLS) stipule que le comité d'investissement commun doit être composé de 8 personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a la responsabilité d'effectuer les nominations des représentants lorsqu'un poste est vacant;

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu à la Politique, le représentant de la FTQ a donné son accord quant au choix du nouvel administrateur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime procède à la nomination de madame Suzanne Leblanc à titre de membre du comité d'investissement et du comité d'investissement commun pour un mandat d'une période de deux ans;

que le conseil remercie madame Céline Chevarie pour son implication active au sein de ces comités.





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

### **Retrait momentané du conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée**

Le conseiller Richard Leblanc se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

CM1810-1169

### **Mesure Soutien travail autonome (STA) – Reddition de comptes 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a signé, le 3 avril 2018, avec Emploi-Québec, l'entente relative aux services de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est engagée à déposer, chaque année, auprès d'Emploi-Québec, un rapport d'activités sur le taux d'atteinte des indicateurs ciblés et leurs résultats;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte le rapport de reddition de comptes annuel de la mesure Soutien au travail autonome couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;

qu'une copie de ce document soit transmise à Emploi-Québec conformément à l'entente.

CM1810-1170

### **Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 338 – Services professionnels – Attractivité territoriale**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté une Stratégie d'attraction des personnes et une Stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE ces stratégies incluent une action de démarche d'attractivité territoriale avec l'élaboration d'une image de marque;

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de Stratégie d'attraction des personnes par le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres de services professionnels a été lancé pour permettre l'élaboration de l'image de marque;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues et analysées;

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée par la firme Visages régionaux a obtenu la meilleure note finale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime octroie le contrat de l'appel d'offres n° 338 relatif à la démarche d'attractivité territoriale : Développer la marque Îles-de-la-Madeleine à la firme Visages régionaux, au prix 56 000 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense sera financée à même le Fonds d'aide au rayonnement des régions.

### **SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS**

CM1810-1171

#### **Représentation municipale – Table d'échanges techniques – Transition énergétique Québec, Hydro-Québec et la Communauté maritime des Îles**

CONSIDÉRANT QUE le 12 juin 2017, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM) a adopté la Stratégie énergétique 2017-2025 des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de la Stratégie énergétique est « Outiller et dynamiser le milieu » avec comme action « Soutenir l'élaboration projet de bancs d'essai en énergie renouvelable en réseau autonome »;

CONSIDÉRANT QUE Transition énergétique Québec (TÉQ) est prête à accompagner les promoteurs de projets énergétiques, tout en guidant les actions menées aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec (HQ) a démontré son intérêt à piloter des projets énergétiques aux Îles;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt collectif de réunir autour d'une même table les représentants de TÉQ, HQ et de la CMIM pour partager les informations et planifier le déploiement de la transition énergétique du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

d'autoriser la participation de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à la table d'échanges techniques tripartite, avec Transition énergétique Québec et Hydro-Québec;

d'autoriser le chargé de projet en efficacité et en développement énergétique, Jean-Michel Leblanc et le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à siéger à cette table au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

CM1810-1172

### **Autorisation de dépôt de projets – Programme Climat municipalités – Phase 2 – Programme Municipalités pour l'innovation climatique**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a adopté le 10 septembre dernier, une résolution autorisant le dépôt d'un projet de 600 000 \$ dans le cadre du programme Climat municipalités – Phase 2 (CM-2) pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT également, qu'il y a lieu pour la Communauté maritime de présenter un projet dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC);

CONSIDÉRANT QUE le programme MIC permettrait de réaliser une mise à jour des données des GES sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, dont le dernier bilan a été effectué à partir des données de 2012, ainsi que la mise à jour du plan d'action collectif de réduction des GES qui se termine en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le dépôt, au volet 2 du programme Climat municipalités – Phase 2, d'un projet totalisant la somme de 520 000 \$;

d'autoriser le dépôt au programme Municipalités pour l'innovation climatique d'un projet de mise à jour des données des GES et du plan d'action collectif de réduction des GES pour une somme de 80 000 \$;

d'approprier la contribution locale de 50 000 \$ conformément aux modalités de la résolution CM1809-1156 adoptée en septembre 2018;

d'autoriser le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer, pour et au nom de la Communauté maritime, tout document relatif à ces deux projets.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

9 octobre 2018

### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**CM1810-1173**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 23.

\_\_\_\_\_  
Roger Chevarie, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier